



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 février à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 31 janvier 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de Réguiny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Jean-Michel LETELLIER, Thomas BONNIN, Karine BULEON, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, David MICHARD, Wilfried POTEL, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Absente excusée représentée : Sophie PETRO pouvoir à Jean-Michel LETELLIER

Absent excusé : Corentin PEDRO

Nombre de conseillers en exercice : 18 **Présents** : 16 **Votants** : 17

Secrétaire de séance : Corine LAMOUR

Avant d'approuver le procès-verbal du dernier conseil, Mme Karine BULEON s'interroge sur l'évolution de la situation financière de l'OGEC.

- Sommes toujours dans l'attente d'un retour de l'UDOGEC. L'assemblée générale de l'OGEC s'est tenue le 27 janvier. Le bilan est toujours déficitaire. Dans l'attente d'une amélioration, l'AEP a cessé l'appel des loyers.

Le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour de la séance :

1. Projet containers déchets : présentation
2. Indemnités élus
3. Retour enquête « Petites Villes de Demain »
4. Résultat consultation – Etude de programmation urbaine
5. Recrutement agents
6. Révision du régime indemnitaire
7. Convention territoriale globale 2023-2027
8. Pontivy Communauté :
 - CIAS et création d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile
 - Rapport de la CLECT
9. Transaction de terrain
10. Réforme des actes administratifs : choix de la publicité
11. Travaux voirie
12. Informations et questions diverses

1. Projet containers déchets : présentation

M. Jean-Michel LETELLIER, adjoint, présente le projet d'installation de containers déchets sur le territoire communal.

Il rappelle que l'ensemble des points de collectes situés en agglomération seront remplacés. Nous passerons de 40 containers à 14 dont les emplacements retenus par la commission travaux ont été validés par les services de Pontivy Communauté :

- Colonnes enterrées : rue Laënnec et rue Saint-Clair
- Colonnes semi-enterrées : Rue Duringer (restaurant scolaire)
- Colonnes aériennes : Rue du Clos Christophe (Résidence du Lac), Perozan, Parking du Foyer, rue du Passoué, stade municipal, château d'eau, parking Jo et Carmen, rue des Moulins, Rochefontaine, Pôle de santé, rue du Beausoleil

Le coût de ce projet s'élève à 10 000 €.

L'installation débutera en septembre prochain.

Une communication sera effectuée auprès des administrés : insertion dans Réguiny Infos, panneau affichage, flyer distribué dans les boîtes aux lettres.

2. Indemnités élus

Suite à la prise de fonctions de M. Jean-Michel LETTELIER, en tant que 4^{ème} adjoint, Monsieur le Maire propose une nouvelle répartition des indemnités des élus et afin de :

Elus	Indemnité brute actuelle	Indemnité brute proposée
Maire	1 966,47 €	1 929,00 €
1 ^{er} adjoint	703,66 €	666,00 €
2 ^{ème} adjoint	703,66 €	666,00 €
3 ^{ème} adjoint	703,66 €	666,00 €
4 ^{ème} adjoint	404,56 €	666,00 €
Conseiller municipal délégué	299,49 €	261,66 €
Conseillers municipaux	410,64 €	410,64 €
Total brut mensuel	5 192,14 €	5 265,30 €

Cette revalorisation prendra effet au 1^{er} mars 2023.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. Retour enquête « Petites Villes de Demain »

Monsieur le Maire présente les résultats de l'enquête « Petites Villes de Demain »

L'objectif étant d'associer les habitants et usagers de la commune à la construction du projet de revitalisation de centre bourg. La première étape de ce travail de co-construction a consisté à diffuser un questionnaire permettant d'identifier les besoins et attentes des habitants et usagers de la commune. Ce questionnaire a rencontré un fort succès avec plus de 130 contributions enregistrées.

Le résultat du questionnaire sera inséré dans le futur Réguiny Infos. Un exemplaire détaillé sera également transmis aux membres du conseil municipal

4. Résultat consultation – Etude de programmation urbaine

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, une consultation a été lancée pour une étude de programmation urbaine.

Cette étude vise à établir un diagnostic pour le devenir du centre-bourg en proposant des scénarios de programmation.

Il donne lecture du rapport d'analyse des offres établi par M. Gwénohé TOUTAIN, chef de projet en charge du dossier.

Quatre cabinets ont déposé leur offre. Deux cabinets ont été retenus pour être auditionnés.

5. Recrutement agents

M. Cédric JOSSO fait un point sur le personnel communal :

- Suite à la parution de l'offre d'emploi pour le poste d'agent technique, en remplacement de Mme Michelle EBRARD, la candidature de Mme Valérie COBIGO a été retenue. Elle est recrutée en tant qu'agent contractuel pour une durée hebdomadaire de service de 20/35^{ème} et a débuté ses fonctions au 1^{er} février 2023.
- Mme Béatrice ROBIC, aide-cuisinière, fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mai 2023. Il convient de réfléchir à son remplacement et propose à cet effet de lancer prochainement une offre d'emploi.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces deux décisions.

6. Révision du régime indemnitaire

M. Cédric JOSSO rappelle que l'ensemble des agents de la collectivité bénéficient d'un régime indemnitaire nommé RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Il est composé de deux parts. L'une liée aux fonctions dénommée IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et l'autre liée aux résultats dénommée CIA (complément indemnitaire annuel).

Suite à l'avis favorable rendu par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion en date du 31 janvier 2023, M. JOSSO propose de valider la révision du RIFSEEP proposé (projet ci-joint en annexe).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la révision du RIFSEEP.

7. Convention territoriale globale 2023-2027

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, les Caisses d'Allocations Familiales organisent leurs nouvelles modalités d'interventions à l'échelon des territoires par le biais de la Convention Territoriale Globale.

La Convention Territoriale Globale qui constitue désormais le cadre général de contractualisation entre les Caisses d'Allocations Familiales et les collectivités locales a pour vocation d'intégrer l'ensemble des dispositifs et financements apportés par la branche famille sur les territoires.

La Convention Territoriale Globale doit permettre de répondre aux objectifs de la branche famille : aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ; faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ; créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ; accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la Convention Territoriale Globale mise en place à l'échelle du territoire de Pontivy Communauté pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

8. Pontivy Communauté

- **CIAS et création d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile**

Depuis plusieurs mois, une réflexion a été entamée par Pontivy Communauté et les communes concernées autour d'un regroupement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) publics. En effet, la préservation et le développement de ces services de proximité sont essentiels pour le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie.

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 6 décembre 2022, a décidé d'élargir la définition de l'action sociale d'intérêt communautaire, confiée au CIAS, pour y inclure à compter du 1er avril 2023, la gestion d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile prestataire intercommunal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

- **Rapport de la CLECT**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pontivy Communauté s'est réunie pour procéder à l'évaluation des charges dans le cadre de la mise en œuvre du service commun (Autorisation droit du sol - ADS).

Ce rapport de la CLECT, validé par le conseil communautaire réuni le 6 décembre 2022, doit être approuvé par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT.

9. Transaction de terrain

Monsieur le Maire présente la demande d'acquisition du terrain suivant au lotissement « Résidence le Clos Neuf »

- M. QUINTIN François et Mme LE DROGO Laura – Lot n° 4 d'une contenance de 683 m²

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette cession de terrain.

10. Réforme des actes administratifs : choix de la publicité

La réforme de la publicité des actes est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022.

Depuis cette date, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel doit être assurée sous forme électronique, sur le site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage
- Soit par publication sur papier
- Soit par publication sous forme électronique

Il est proposé au Conseil Municipal de choisir la publicité par affichage en mairie.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

11. Travaux voirie

Dans le cadre du programme voirie 2023, M. Jean GUILLO, conseiller municipal délégué, a effectué un état des lieux du réseau communal de voirie avec les services de Pontivy Communauté.

Les secteurs suivants ont été retenus : Kerbourhis, Keroyard, La Villeneuve et le Moulin de Ferrand
L'estimatif des travaux s'élève à 55 000 € HT.

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Département et de Pontivy Communauté.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme voirie 2023 proposé.

12. Informations et questions diverses – Tour de table

Sophie CAILLÈRE

- Le réseau médiathèque sera opérationnel à compter du 22 mars, et inauguré le 1^{er} avril.
- Un atelier d'écriture et de dictée « rigolote » sera proposé le 8 avril à l'espace culturel.
- Deux bénévoles se sont proposés pour animer des cours d'informatique à l'espace culturel. Il s'agit de M. MENAN et M. LE GUERROUE qui débiteront les cours le mardi 28 février.
- Les travaux d'installation de la structure de jeux « araignée » à la base de loisirs sont terminés.
- Mutuelle communale « complémentaire santé » : une convention de partenariat a été signée avec Groupama.
- La remise des livres aux bébés 2022 aura lieu le samedi 4 mars à 11h.

Cédric JOSSO

- Présente les devis suivants :
 - Renouvellement du logiciel cimetière - Gescime - 2 577 € HT
 - Reliure des registres d'état civil - La reliure du Limousin - 573,75 € HT
 - Application pour la rédaction, envoi et suivi des actes réglementaires liés aux travaux : arrêtés de circulation, permissions de voirie - Sogelink – 425 € HT
- Invite l'assemblée à assister à la commémoration du 19 mars à 11 h

Corine LAMOUR

- La fête de la musique se déroulera le 1^{er} juillet sur le parking rue St Clair (micro-crèche).
- Un éducateur de tennis, habitant la commune, se propose de donner des cours aux personnes intéressées.
- L'association des chasseurs est soumise à l'obligation d'occuper un local pour le dépeçage et découpe des animaux. Elle sollicite la collectivité pour l'aider dans ses recherches.

David MICHARD

- Demande s'il y a eu un retour sur les études complémentaires pour le curage du lac.
 - *La DDTM a été contacté pour connaître la suite donnée au dossier.*

Jean GUILLO

- Constate des abattages de chênes sans autorisation d'urbanisme.
 - *Si les haies sont protégées, les propriétaires sont dans l'obligation de déposer une déclaration préalable auprès des services de la mairie.*

Didier GALERNE

- L'opération de nettoyage des bords de route se déroulera le 11 mars.
- Suite à la visite de l'usine d'incinération des déchets, il suggère de proposer cette sortie éducative

aux élèves des écoles. Le transport est pris en charge par le SITCOM-MI.

Jean-Michel LETELLIER

- Les travaux de construction de l'école se poursuivent.
- Présente les devis suivants :
 - Reprise de réseau eaux pluviales – Entreprise PIGEON : 5 124 € HT
 - Remplacement du moteur de la centrale de traitement d'air de la salle des sports - Entreprise ROQUET : 4 531,76 € HT
 - Mise en conformité du paratonnerre - Art Protect : 790 € HT

Jean-Luc LE TARNEC

- Lors de la pose de la 1^{ère} pierre, Madame la Sous-Préfète a demandé quel nom sera donné au groupe scolaire. La commission communication va y réfléchir et associer la population.
- Recevra le 14 février, le cabinet en charge de l'étude sur les commerces.
- Le prochain conseil municipal se tiendra le 21 mars à 19h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Approuvé en séance du Conseil Municipal du 21 mars 2023.

Le secrétaire de séance
Corine LAMOUR



Le Maire
Jean-Luc LE TARNEC



Affiché le 24/03/2023.